

AFFAIRE N° 19/11\*) - Facture de 26 850 Frs présentée par la S.A.M.A.T. pour la fourniture et la pose d'un poste supplémentaire dans le bureau du Maire.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Compte tenu du nombre croissant de communications téléphoniques destinées au Maire, il s'est avéré nécessaire d'installer un téléphone supplémentaire dans son bureau.

Le travail a été effectué par la S.A.M.A.T. qui a présenté une facture de 26 850 Frs pour la fourniture et la pose d'un poste supplémentaire.

La dépense correspondante pourrait être imputée sur les disponibilités du chapitre 900 - article 212-76 du budget communal 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Jeans, le 2 août 1969

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé Ph. Kestor

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières p.o.

Signé O. HONNAY